



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9865^e séance

Vendredi 21 février 2025, à 15 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Fu Cong	(Chine)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Koudri
	Danemark	M ^{me} Lassen
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Shea
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Grèce	M. Sekeris
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Pakistan	M. Ahmad
	Panama	M. Moscoso
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . .	M. Kariuki
	Sierra Leone	M. Kanu
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
	Somalie	M. Osman

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Angola, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2025/108, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Danemark, France, Grèce, Guyana, Pakistan, Panama, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2773 (2025).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. de Rivière (France) : La France remercie les membres du Conseil pour leur engagement dans la négociation de cette résolution (résolution 2773 (2025)) ces deux dernières semaines.

Celle-ci porte un message clair : il n'y a pas d'issue militaire au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. L'offensive du Mouvement du 23 mars (M23), soutenu par le Rwanda, doit cesser. La priorité va à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu effectif, inconditionnel et immédiat. Un retour au dialogue est urgent, avec l'appui des médiations régionales. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées. Les forces rwandaises doivent se retirer sans délai du territoire congolais, comme l'ont déjà déclaré le Secrétaire général et les membres du Conseil. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) doit pouvoir mettre en œuvre son mandat, pour le bien des populations civiles, sans être entravée dans ses actions ou sa liberté de mouvement. Cette résolution rappelle enfin le rôle clé des processus de Luanda et Nairobi en vue de trouver une solution politique durable, qui passe par le retrait complet des forces rwandaises et le démantèlement des Forces démocratiques de libération du Rwanda.

Avec près d'un million de déplacés et des milliers de morts, et de terribles exactions, les populations civiles payent un lourd tribut du fait de l'escalade de ce conflit qui n'a que trop duré. Le M23 poursuit ses avancées dans le Sud-Kivu au risque de déclencher une guerre régionale. Il est grand temps que le Conseil s'exprime avec clarté pour favoriser une cessation des hostilités et les conditions nécessaires à une désescalade, en complémentarité avec les initiatives régionales que la France soutient. Plusieurs pays de la région se sont exprimés mercredi pour se joindre à cet appel.

Pour terminer, je me félicite que le Conseil de sécurité se soit montré à la hauteur de cette responsabilité.

M. Koudri (Algérie) (*parle en arabe*) : Ma délégation a voté pour la résolution sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo (résolution 2773 (2025)). Je tiens à remercier le rédacteur de ses efforts et les membres du Conseil d'avoir forgé un consensus sur cette question, consensus auquel ma délégation s'est associée, même si elle a formulé des observations sur certaines dispositions durant les négociations.

L'Algérie s'inquiète vivement de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous profitons de cette occasion pour appeler à la fin des hostilités et à la désescalade au Nord-Kivu et Sud-Kivu, ainsi qu'au rétablissement de la sécurité dans les villes de ces provinces, en particulier Goma et Bukavu. Nous réitérons aussi notre appel à toutes les parties en conflit pour qu'elles instaurent un cessez-le-feu immédiat et reviennent à la table des négociations, dans le cadre des processus de négociation approuvés par l'Union africaine, afin d'éviter de nouvelles effusions de sang parmi les civils et une escalade régionale du conflit. Dans ce contexte, mon pays se félicite vivement de la déclaration du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 14 février. Cette déclaration affirme sans équivoque qu'une solution politique est le seul moyen de régler le conflit en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi. Ces deux axes ont récemment été fusionnés sur la base des recommandations de la réunion des dirigeants de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dans le but de s'attaquer au conflit et à ses causes profondes de manière coordonnée et réaliste, conformément au principe des solutions africaines aux problèmes africains. En tant qu'Africains attachés à leur continent, nous adhérons à ce principe.

Mon pays partage les préoccupations de l'ONU et de toute la communauté internationale face à la détérioration de la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo : le bilan humain augmente, et on dénombre près de 3 000 morts depuis le début du mois ; le nombre de déplacés, 500 000 personnes désormais, est sans précédent ; et c'est sans même parler des maladies et des épidémies causées par les cadavres en décomposition et l'absence de normes minimales d'hygiène et de soins de santé. À cet égard, mon pays appelle toutes les parties belligérantes à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations touchées et à ouvrir des couloirs et des aéroports humanitaires afin de faciliter les secours de l'ONU et de la communauté internationale et d'atténuer l'incidence de la crise sur la population de cette région dévastée.

L'Algérie appelle toutes les parties au conflit à poursuivre le dialogue et à faire preuve de bonne volonté pour régler les questions pendantes sans recourir à la calomnie, au dénigrement, aux accusations ou à une logique d'affrontement, afin de parvenir à une solution globale, juste et durable qui préserve la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et qui tienne compte des préoccupations légitimes en matière de sécurité de ses voisins dans la région. Nous appelons aussi toutes les parties étrangères au continent à s'abstenir d'interventions négatives et à renoncer aux politiques tendant à établir des sphères d'influence, dont certaines ont leurs racines dans des fantasmes colonialistes révolus. De telles actions porteraient atteinte aux efforts de médiation entrepris par l'Union africaine et les organisations régionales mobilisées sur cette question.

Enfin, de nouveau, l'Algérie se déclare disposée à déployer des efforts sincères pour apaiser les tensions dans la région des Grands Lacs et rétablir la confiance entre les différentes parties, dans l'intérêt d'un avenir meilleur pour tous les peuples de la région. Comme tous les autres peuples de notre continent, ils aspirent à la paix et à une vie décente, et à ce que les immenses ressources naturelles de leur région soient pour eux une bénédiction, une incitation à la coopération et à l'intégration, et un rempart contre les tentatives de pillage, d'où qu'elles viennent.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La Sierra Leone remercie la France de ses efforts, qui ont permis l'adoption de la résolution 2773 (2025). Nous avons voté pour la résolution d'aujourd'hui sur la situation en République démocratique du Congo, en droite ligne de notre ferme attachement aux solutions conduites par l'Afrique, aux efforts de paix régionaux et au dialogue, seul moyen viable d'instaurer une stabilité durable dans l'est de la République démocratique du Congo. Notre vote a également tenu compte des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le mandat du Conseil de sécurité, notamment s'agissant d'appuyer les accords régionaux pour favoriser la paix et la stabilité.

La résolution souligne qu'il est urgent de cesser les hostilités, que toutes les forces étrangères non invitées doivent se retirer et qu'il faut se réengager dans un dialogue diplomatique, dans le cadre des processus fusionnés de Luanda et de Nairobi. Elle réaffirme notre conviction commune qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit et que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de la République démocratique du Congo doivent être respectées. La Sierra Leone se félicite du fort appui aux initiatives régionales pilotées par l'Union africaine, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Ces efforts sont l'incarnation du principe selon lequel les problèmes africains exigent un leadership et des solutions africains, avec l'appui de la communauté internationale. Nous condamnons avec force les hostilités en cours et demeurons vivement préoccupés par la crise humanitaire, les déplacements forcés et les souffrances des civils, notamment les signalements de violations des droits humains et de violences sexuelles et fondées sur le genre.

Nous redisons tout notre appui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et à la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo tandis qu'elles s'acquittent de leur mandat de protéger les civils et de rétablir la paix. L'exploitation illégale des ressources naturelles est toujours un des principaux moteurs de l'instabilité dans la région. Nous appelons à une reddition de comptes et une transparence accrues et à un plus grand respect des cadres internationaux pour empêcher le financement des groupes armés grâce au commerce illicite des minéraux. La Sierra Leone exhorte toutes les parties, en particulier les Gouvernements congolais et rwandais, à renouer le dialogue diplomatique et à honorer pleinement les engagements contractés. Nous soulignons qu'il faut coordonner et harmoniser les efforts de médiation déployés par S. E. le Président angolais João Manuel Gonçalves Lourenço, en sa qualité de Président de l'Union africaine, et par l'ancien Président Uhuru Kenyatta, afin de favoriser une solution politique crédible à la crise.

Pendant 11 ans, la Sierra Leone a connu une guerre civile tragique qui a coûté la vie à plus de 50 000 personnes. À l'instar de la République démocratique du Congo, le Conseil a autorisé une mission de maintien de la paix, assortie du premier mandat de protection des civils. Notre parcours vers la fin d'un cycle de violence de plusieurs décennies n'a pas été une sinécure. À un moment, nous avons compris qu'aucune victoire militaire déterminante ne mettrait fin à notre conflit et que le dialogue et la négociation étaient la seule voie viable vers une paix durable. Nous devons ouvrir un dialogue de bonne foi et nous engager à signer un accord de paix avec la volonté politique nécessaire. Dialoguer avec des adversaires est difficile et c'est parfois un interdit pour certains. Mais personne ne fait la paix avec ses amis, seulement avec ses adversaires. Une feuille de route similaire à celle de la Sierra Leone est proposée, comme l'énonce le plan harmonisé au titre du processus de Luanda. Ce plan représente un fondement solide qui permet au Rwanda de désengager ses forces et à la République démocratique du Congo de neutraliser les Forces démocratiques de libération du Rwanda. Nous exhortons les membres du Conseil et la communauté internationale dans son ensemble à appuyer véritablement cette initiative menée par l'Afrique, qui vise à amener le Rwanda et la République démocratique du Congo à retourner à la table des négociations, en toute bonne foi.

En votant pour ce projet de résolution, la Sierra Leone exprime sa solidarité avec le peuple de la République démocratique du Congo et de l'ensemble de la région. Nous restons déterminés à appuyer tous les efforts déployés pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux aspirations du continent africain.

Le dialogue est un outil fondamental pour le règlement des conflits, mais son succès dépend d'une mise en œuvre solide, de la présence de mécanismes de conformité pour vérifier le respect des engagements pris, de la volonté politique et de la prise en compte des causes profondes. Le dialogue est indispensable à la stabilité à long terme. Le processus de paix en Sierra Leone démontre qu'un accord de paix bien structuré, qui bénéficie de l'appui de la région et de la communauté internationale, peut transformer un pays déchiré par la guerre. Cet enseignement peut guider les efforts visant à mettre fin au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. La Sierra Leone continuera d'œuvrer de manière constructive pour assurer la mise en œuvre pleine et effective de la résolution.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour le projet de résolution déposé par la France sur la détérioration de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo (résolution 2773 (2025)).

Il s'agit d'une résolution importante pour nous tous et, surtout, pour la population civile congolaise. Son adoption est l'aboutissement de compromis difficiles et de nombreuses heures d'efforts diplomatiques laborieux, tant ici à New York que lors des sommets des dirigeants africains. La résolution défend la Charte des Nations Unies, pierre angulaire du système moderne de relations internationales, et doit être mise en œuvre par les parties sans délai. Les hostilités doivent cesser. Des vies doivent être épargnées. Les citoyens ordinaires doivent pouvoir rentrer chez eux. Le Rwanda et la République démocratique du Congo doivent retourner à la table des négociations, réaffirmer leurs engagements mutuels et s'accorder sur les conditions d'un règlement durable et viable de tous leurs différends.

La résolution s'appuie également sur les efforts régionaux et vise avant tout à garantir que les parties commencent à mettre en œuvre, de bonne foi et sérieusement, les mesures convenues par les Africains au plus haut niveau, sans quoi la région pourrait être confrontée à une nouvelle guerre sanglante avec des pertes humaines colossales. Nous devons tirer les enseignements de l'histoire et ne pas répéter les erreurs du passé.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni remercie la France des efforts qu'elle a déployés, en tant que rédactrice, et de la mobilisation de tous les membres du Conseil pour permettre l'adoption de cette importante résolution (résolution 2773 (2025)) aujourd'hui.

Le Royaume-Uni se félicite de ce texte qu'il soutient pleinement. Nous espérons qu'il favorisera le leadership diplomatique dans la région, notamment dans le cadre du récent sommet de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et qu'il contribuera à mettre fin au conflit. Les ministres britanniques intensifient les démarches à l'appui d'une issue diplomatique au conflit, car il n'y a pas de solution militaire.

Les violations commises au cours des dernières semaines dans l'est de la République démocratique du Congo sont totalement inacceptables. La résolution adoptée aujourd'hui envoie un message clair : ces violations doivent cesser et les parties doivent renouer avec les processus politiques menés par l'Afrique. Elle indique clairement qu'il faut instaurer un cessez-le-feu et que le Mouvement du 23 mars (M23) doit se retirer de Goma et de Bukavu. Nous exhortons le M23 à cesser immédiatement les hostilités. Aucun État Membre ne doit s'y opposer. Elle précise également qu'il faut respecter le droit international humanitaire, de même que le mandat de

la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et, surtout, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo ainsi que la Charte des Nations Unies. Le Royaume-Uni soutient l'appel lancé par la résolution en faveur du retrait de toutes les troupes de la Force de défense rwandaise du territoire congolais.

Nous demandons aux parties de respecter pleinement la résolution, faute de quoi le Conseil devra envisager de nouvelles mesures.

M. Moscoso (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation française d'avoir déposé le projet de résolution (résolution 2773 (2025)) et des efforts qu'elle a déployés pour parvenir à un consensus lors des négociations pertinentes.

Alors que nous débattons dans cette salle, la situation de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo reste extrêmement volatile et continue de se détériorer considérablement. Le Panama réaffirme son attachement indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Grâce à cette résolution, nous lançons de nouveau un appel collectif au Mouvement du 23 mars et à la Force de défense rwandaise, pour qu'ils stoppent immédiatement leur avancée et retirent complètement leurs forces, en pleine conformité avec le cessez-le-feu et les processus de médiation en cours.

En votant pour ce projet de résolution, nous réaffirmons également notre appui aux efforts inestimables déployés par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, dont l'engagement en faveur de la paix et de la stabilité dans la région est incontestable. Nous réaffirmons notre soutien aux efforts régionaux visant à régler la crise, en soulignant qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. Nous exhortons toutes les parties à privilégier l'action diplomatique et politique, et à reprendre immédiatement les négociations et le dialogue dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Depuis plusieurs semaines, la situation dans l'est de la République démocratique du Congo s'est dangereusement dégradée, avec des conséquences humanitaires désastreuses. Cela compromet sérieusement les efforts en faveur de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et les progrès accomplis à cet égard depuis de nombreuses années avec l'appui de la communauté internationale. L'ONU et le Conseil lui-même, notamment par l'entremise de missions de maintien de la paix, ont beaucoup investi pour garantir le succès de ces efforts. Nous n'avons pas droit à l'échec. Nous ne devons pas permettre que nos efforts soient réduits à néant sous nos yeux. Le Conseil a raison de suivre de près l'évolution de la situation, comme en témoigne la série de séances qu'il a tenues ces dernières semaines. Il est également logique qu'il se prononce rapidement et clairement afin de s'acquitter de ses responsabilités et de contribuer à rétablir la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le Pakistan estime que la résolution que nous venons d'adopter (résolution 2773 (2025)) constitue une étape importante et nécessaire pour atteindre cet objectif. Nous remercions la France d'avoir facilité les débats et nous nous félicitons du consensus obtenu. La résolution réaffirme le ferme attachement du Conseil de sécurité à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, et défend les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies. Plus important encore, le Pakistan salue et soutient les efforts et processus régionaux ainsi que les échanges de haut niveau menés par l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales pour ramener la paix en République démocratique du Congo.

Nous attendons de toutes les parties qu'elles coopèrent et qu'elles respectent pleinement les dispositions de la résolution et leurs obligations respectives de manière sincère et dans les délais impartis, et nous les exhortons à le faire. Reconnaisant

qu'il n'y a pas de solution militaire, toutes les parties doivent, à l'avenir, donner la priorité au dialogue et à la diplomatie, et renouveler leur engagement en faveur des processus de paix et de médiation en place.

Pour terminer, le Conseil doit continuer d'accorder à la situation toute l'attention requise et, dans ce contexte, nous devons également réexaminer le rôle et le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo afin qu'ils soient mieux adaptés à la situation sur le terrain.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana se félicite de l'adoption de la résolution sur la situation en République démocratique du Congo (résolution 2773 (2025)) et de la réponse ferme du Conseil face à la crise actuelle dans l'est du pays. Nous remercions la France, en sa qualité de rédactrice, des efforts qu'elle a déployés pour que nous puissions arriver à ce stade.

Le Guyana a voté pour la résolution en espérant que la décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité donnera un élan positif aux efforts régionaux visant à obtenir un cessez-le-feu, à prévenir toute nouvelle escalade et, en fin de compte, à trouver une solution politique durable à ce conflit qui dure depuis des décennies. Nous exigeons de nouveau que le Mouvement du 23 mars mette fin aux hostilités et que le Rwanda retire ses forces du territoire de la République démocratique du Congo. De même, nous appelons de nouveau la République démocratique du Congo à rompre tout lien avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda et à les neutraliser. Nous appelons les deux pays à honorer d'urgence les engagements qu'ils ont pris dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi, à respecter les décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et à donner la priorité au dialogue et au bien-être de leurs citoyens afin de parvenir à la paix et à un règlement définitif de ce conflit.

Le Guyana souligne en outre la nécessité de respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et réaffirme sa détermination à travailler avec tous les membres du Conseil pour remédier à la crise actuelle et atténuer le risque d'un conflit régional.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée salue et juge encourageant le fait que le Conseil de sécurité soit parvenu à un consensus pour réagir de manière énergique et sans équivoque à la grave situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous avons voté pour la résolution 2773 (2025), animés d'un profond sentiment d'urgence concernant la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat entre toutes les parties. Ma délégation salue les efforts inlassables déployés par la France, en sa qualité de rédactrice, pour permettre aux membres du Conseil de trouver un terrain d'entente au cours des deux dernières semaines.

Le sort de la République démocratique du Congo toute entière est désormais en jeu, et la situation est littéralement sur le point de dégénérer en une guerre régionale. Il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit. Nous demandons instamment à la République démocratique du Congo et au Rwanda de reprendre d'urgence un dialogue diplomatique constructif. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui souligne et appuie les efforts de l'Union africaine, de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe à cet égard. La sagesse collective et l'action concertée de l'Afrique sont essentielles pour rétablir la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : La Somalie a voté pour la résolution 2773 (2025) aujourd'hui.

À cet égard, je voudrais souligner les points suivants.

Ma délégation partage la profonde préoccupation exprimée par les membres du Conseil en ce qui concerne la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. La détérioration des conditions humanitaires et de sécurité et ses

conséquences pour la population civile nous inquiètent tous profondément. Nous nous associons à l'appel en faveur d'un cessez-le-feu et d'une cessation des hostilités immédiats et inconditionnels ainsi que du retrait immédiat de toutes les forces étrangères et de tous les groupes armés actifs en République démocratique du Congo. L'expérience nous a enseigné que lancer des accusations ou faire porter la responsabilité à d'autres n'est pas le meilleur moyen de faire taire les armes en Afrique.

Nous estimons que des solutions durables passent par un dialogue inclusif et la coopération régionale, plutôt que par des mesures qui pourraient involontairement compliquer les initiatives de paix existantes. En tant que membre africain du Conseil, nous avons la responsabilité fondamentale de rapprocher les points de vue du Conseil et de la Position africaine commune sur les questions qui concernent notre continent.

Nous prenons note avec satisfaction des efforts considérables déployés par les dirigeants africains. Nous saluons en particulier les efforts diplomatiques inlassables déployés par l'Angola, sous la direction du Président Lourenço, pour assurer la conduite du processus de Luanda et promouvoir le dialogue entre les parties concernées.

À cet égard, la récente proposition en vue de la fusion des processus de Nairobi et de Luanda représente une avancée majeure dans le cadre de la coopération régionale. Nous estimons que cette harmonisation des efforts crée un cadre plus solide pour la paix en République démocratique du Congo. Il convient de souligner la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit. La réconciliation interne et le dialogue entre toutes les parties prenantes congolaises sont des conditions préalables essentielles à une paix durable en République démocratique du Congo. Toutefois, pour aboutir, ces initiatives doivent bénéficier d'un soutien concret et de suffisamment d'espace pour se développer.

Dans leur communiqué commun, approuvé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à l'occasion de sa réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement, les dirigeants de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont souligné que le dialogue politique et les approches non militaires constituaient des piliers fondamentaux pour parvenir à une paix durable. La mise en œuvre de ces engagements a déjà commencé. Les chefs d'état-major des États membres de la CAE viennent d'achever leurs délibérations sur la situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Leurs conclusions serviront de base à la réunion conjointe des chefs d'état-major de la CAE et de la SADC, qui doit se tenir à Dar es-Salaam le 24 février. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit contribuer davantage à ces efforts, veiller à ce que l'action internationale s'aligne sur les initiatives existantes dirigées par l'Afrique et les renforce.

Pour terminer, la voie menant à une paix durable en République démocratique du Congo doit être pavée d'un engagement en faveur d'un véritable dialogue, tant en République démocratique du Congo qu'entre les acteurs régionaux. Ma délégation est fermement solidaire de tous les citoyens de la République démocratique du Congo, et nous continuons de respecter fermement sa souveraineté, son intégrité territoriale et son unité.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions la France pour le dévouement dont elle a fait preuve dans la conduite des consultations sur la résolution 2773 (2025), qui reflète précisément les réalités du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et constitue un premier pas vers la promotion de l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne le Mouvement du 23 mars (M23) et les avancées rwandaises.

Cette semaine, les États-Unis ont imposé des sanctions à James Kabarebe, Ministre d'État à l'intégration régionale du Rwanda, et de Lawrence Kanyuka Kingston, porte-parole du M23/Alliance Fleuve Congo, ainsi que de deux entreprises appartenant à Kanyuka. Ces mesures soulignent notre intention d'encourager la reddition des comptes pour les principaux responsables qui favorisent les activités déstabilisatrices du Rwanda et du M23 et garantissent l'impunité aux auteurs de violations des droits humains dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous saluons les mesures similaires prises par d'autres États Membres en vue de contraindre le Rwanda à revenir à la table des négociations et à mettre un terme à cette violence. Nous exhortons une fois de plus les membres du Conseil à prendre d'urgence des mesures en ce qui concerne les désignations aux fins de sanctions, dans le cadre du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Les États-Unis soutiennent fermement les processus politiques menés par l'Afrique en vue de régler le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Les acteurs régionaux sont de loin ceux pour qui les enjeux sont les plus élevés s'agissant de prévenir une guerre ouverte dans la région des Grands Lacs. Toutefois, nous ne devons pas laisser les processus dirigés par l'Afrique empêcher le Conseil de sécurité de réagir rapidement et fermement. Nous devons nous exprimer, et surtout agir, à l'unisson si nous voulons proposer des solutions pour remédier à cette crise.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Depuis le début de l'escalade récente dans l'est de la République démocratique du Congo, la communauté internationale est vivement préoccupée par le conflit qui se poursuit depuis plusieurs semaines. Après la prise de Goma, le Mouvement du 23 mars (M23), au mépris des appels internationaux et régionaux à un cessez-le-feu et en violation du cessez-le-feu unilatéral qu'il s'était engagé à observer, s'est emparé de Bukavu et d'autres localités, provoquant une nouvelle escalade dans l'est de la République démocratique du Congo et augmentant le risque d'un conflit régional plus large.

Le Conseil de sécurité, dans la résolution 2773 (2025) qu'il vient d'adopter, exige que le M23 cesse immédiatement les hostilités et se retire des zones qu'il occupe. Cela répond aux attentes de la communauté internationale et des pays de la région en faveur d'un cessez-le-feu et de la cessation des hostilités, et cela relève également de la responsabilité du Conseil. La Chine a donc voté pour la résolution et se félicite de son adoption à l'unanimité par le Conseil.

La situation actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo continue de se détériorer. La Chine espère que toutes les parties concernées répondront aux appels de la communauté internationale et du Conseil de sécurité en cessant immédiatement toutes les hostilités et en s'abstenant de toute nouvelle action susceptible d'exacerber les tensions.

La Chine réaffirme son ferme appui au règlement des problèmes africains par des approches africaines et souligne que les résolutions du Conseil de sécurité doivent viser avant tout à appuyer les processus régionaux afin de créer des synergies avec les efforts de médiation régionaux. Toutes les parties concernées doivent répondre de bonne foi aux initiatives de paix régionales et s'engager à régler les différends par la diplomatie et le dialogue. Étant donné que la République démocratique du Congo et le Rwanda sont des pays voisins, nous estimons qu'il n'est pas impossible de régler leurs divergences et de désamorcer les tensions entre eux. L'essentiel est que les deux parties démontrent leur volonté de retourner à la table des négociations sans tarder.

La région des Grands Lacs se trouve à un moment critique de son histoire, et nous avons tous la responsabilité de nous ranger du côté de la paix. La Chine appuie fermement la République démocratique du Congo dans la défense de sa souveraineté

et de son intégrité territoriale, et reste déterminée à travailler sans relâche avec le reste de la communauté internationale pour parvenir à la cessation des combats et désamorcer la situation.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Mukungo (République démocratique du Congo) : Je ne lirai pas *in extenso* le texte que j'ai préparé pour la circonstance, pour des raisons évidentes. Les choses se sont beaucoup accélérées, de sorte que mon texte est presque dépassé. Mais qu'il me soit permis de rappeler tout simplement que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est un dogme qui gouverne l'essentiel du système de sécurité collective mis en place par les rédacteurs de la Charte des Nations Unies au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, de telle sorte que toute menace contre la paix, toute rupture de la paix ou tout acte d'agression oblige le Conseil de sécurité à agir sans détour.

L'invasion par la Force de défense rwandaise et ses supplétifs de l'Alliance Fleuve Congo (AFC) et du Mouvement du 23 mars (M23) des provinces congolaises du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en général, et la prise brutale, le 27 janvier 2025, de la ville de Goma, ont poussé mon gouvernement à s'adresser au Conseil à trois reprises, par la voix de S. E. M^{me} Thérèse Kayikwamba Wagner, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la Francophonie, en l'espace de trois semaines seulement (voir S/PV.9849, S/PV.9853 et S/PV.9863).

Cela prouve le besoin de la paix que la République démocratique du Congo attend du Conseil de sécurité. Ce que les membres du Conseil viennent de faire aujourd'hui, c'est ce que justement nous étions en droit d'attendre du Conseil depuis le 26 janvier dernier. Mais il a fallu trois semaines au Conseil pour parvenir à l'unanimité. C'est vrai que cette attitude s'est révélée beaucoup plus dangereuse et a empêché le Conseil de se prononcer, là où la gravité et l'urgence de la situation lui commandaient de réagir avec promptitude et empressement. Dans le cas d'espèce, la paralysie momentanée du Conseil a laissé libre cours à la poursuite de l'occupation illégale des territoires congolais par la Force de défense rwandaise et ses supplétifs du AFC-M23, sachant que chaque jour d'inaction compromet la paix et la sécurité régionales et internationales, renforce l'agresseur et sape la crédibilité des Nations Unies.

Le coût humain est connu de tout le monde. Je ne vais pas le rappeler ici. L'horreur que vivent les populations congolaises de la partie orientale de notre pays est connue de tout le monde. Nous l'avons répété plus de trois fois ici, mais ce que je voudrais dire, c'est que, comme on le constate, il a fallu beaucoup de temps au Conseil pour réunir le consensus.

Mais le Conseil a fait preuve de dépassement. Et pour cela, je voudrais, au nom du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de toutes les filles et de tous les fils de la République démocratique du Congo, en particulier ceux de Bunagana à Kamanyola, en passant par Goma, Sake, Minova, Nyabibwe, Kalehe, Kavumu et Bukavu, remercier tous les membres du Conseil indistinctement, et plus particulièrement les membres africains du Conseil et le Guyana, pour leur précieuse contribution, sans laquelle cette résolution (résolution 2773 (2025)) n'aurait pu être adoptée à l'unanimité. À tous les membres du Conseil, aux cinq membres permanents, et particulièrement à la France, en sa qualité de rédacteur, et aux États-Unis d'Amérique, initiateur des sanctions contre les autorités rwandaises et les autorités du M23, nous disons infiniment merci.

Notre vœu le plus ardent est que cette résolution soit mise en œuvre sans délai pour donner du répit aux populations congolaises des zones occupées, qui sont en train de payer un lourd tribut à cette aventure militaire sur le territoire congolais.

M. Rwamucyo (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous félicite à nouveau, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence et la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil.

Il y a tout juste 48 heures, nous nous sommes réunis dans cette salle pour discuter de l'importance d'appuyer les initiatives régionales et les mécanismes chargés de promouvoir la paix dans l'est de la République démocratique du Congo et dans notre région (voir S/PV.9863). Le Rwanda prend note de la résolution (résolution 2773 (2025)).

Je tiens à remercier les membres du Conseil qui ont pris langue avec le Rwanda pour entendre nos points de vue, et à féliciter ceux qui nous ont tenu à nous rencontrer et à nous écouter. Je voudrais souligner nos vives préoccupations face à l'intimidation sans précédent des voix africaines au sein du Conseil, qui vise en particulier le groupe des trois membres africains. Nous condamnons cette attitude avec la plus grande fermeté. Cela en dit long sur la République démocratique du Congo et sur sa conviction que la solution à son conflit intercongolais viendra d'acteurs extérieurs au continent. Le Rwanda reconnaît et salue les efforts déployés par l'Union africaine, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et y participe pleinement.

Depuis la séance de mercredi, le Rwanda a le plaisir d'informer le Conseil qu'aujourd'hui, 21 février, les chefs d'état-major des pays membres de la CAE se sont réunis à Nairobi pour faire le suivi des résultats du sommet conjoint CAE-SADC. Le lundi 24 février, les chefs d'état-major conjoints des pays membres de la CAE et de la SADC se réuniront pour élaborer une feuille de route commune, conformément aux recommandations issues du sommet conjoint qui s'est tenu le 8 février à Dar es-Salaam, en République-Unie de Tanzanie. À cet égard, nous demandons au Conseil d'appuyer ces efforts régionaux et d'éviter le risque qu'il soit amené, sans le vouloir, à saper les efforts régionaux.

Le Rwanda estime que tout document du Conseil sur cette question devrait répondre à une question simple : comment en sommes-nous arrivés là ? La communauté internationale a vu les signes qui ont conduit à cette situation. Le Conseil a-t-il répondu à la question principale de savoir comment nous en sommes arrivés là et comment trouver une solution qui s'attaque aux causes profondes de ce conflit ? Telles sont les questions fondamentales que nous devrions nous poser, pour nous attaquer aux racines de ce conflit et instaurer une paix pérenne.

Nous estimons que tout résultat qui ne prend pas au sérieux les préoccupations du Rwanda en matière de sécurité n'offrira pas de solution durable au conflit. Le Rwanda est très préoccupé par les problèmes de sécurité posés par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et leurs groupes dissidents. La République démocratique du Congo doit être tenue pour responsable du maintien en activité des FDLR, étant donné qu'elle intègre leurs membres dans son armée, les dote d'armes sophistiquées et les utilise comme alliés et comme force de combat. Tout résultat qui fait fi des griefs légitimes des Congolais parlant le kinyarwanda, qui sont à l'origine de l'existence du Mouvement du 23 mars (M23), ne contribuera pas non plus à régler le conflit.

Nous sommes préoccupés par le fait que l'attention se focalise sur le M23, ainsi que par le silence absolu qui entoure les violations humanitaires à grande échelle commises dans de nombreuses régions de la République démocratique du Congo, notamment les massacres, les viols et les violations des droits perpétrés par la Coopérative pour le développement du Congo en Ituri, les Forces démocratiques alliées et de nombreux autres groupes armés dans les régions mentionnées, à savoir l'Ituri, Beni et le Sud-Kivu. Le chaos régnant dans les rues de Kinshasa et l'interdiction frappant les ambassades et les missions étrangères n'ont été condamnés que du bout des lèvres. Le Conseil ne peut pas se montrer sélectif dans sa condamnation.

Le conflit en République démocratique du Congo est complexe et multiforme, et le Conseil doit l'aborder de manière globale, en collaboration avec l'ensemble des partenaires et des acteurs concernés.

Le Rwanda demeure pleinement attaché aux initiatives régionales menées dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi et continuera de remplir sa part du marché, en jouant un rôle constructif dans l'intérêt d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables dans notre région. Nous appelons la République démocratique du Congo à répondre à l'appel régional, à reprendre immédiatement le processus de paix et à s'engager dans un dialogue inclusif avec les acteurs étatiques et non étatiques, armés ou non armés, y compris le M23, comme indiqué dans le document issu du sommet conjoint CAE-SADC, qui a été entériné par le Sommet de l'Union africaine.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola.

M. Da Cruz (Angola) (*parle en anglais*) : Alors que nous nous réunissons ici pour la quatrième fois en quelques jours, les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo continuent de se détériorer, tandis que le Mouvement du 23 mars (M23) étend son contrôle territorial, que le nombre de personnes tuées et déplacées augmente et que le risque d'un conflit régional s'accroît.

Entre-temps, des organisations régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), séparément et conjointement, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ainsi que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ont appelé sans équivoque à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel dans l'est de la République démocratique du Congo et à la reprise des négociations et du dialogue entre toutes les parties concernées dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi.

Il n'y a pas de solution militaire au conflit en République démocratique du Congo. Premièrement, il faut donner la priorité à la voie diplomatique et politique. Nous devons préserver et consolider les résultats obtenus dans le cadre du processus de Luanda, sous la médiation de S. E. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de l'Angola, à savoir l'accord de cessez-le-feu ; l'adoption d'un plan harmonisé de neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) sous la responsabilité de la République démocratique du Congo ; le désengagement des forces et la levée du plan de mesures de sécurité défensives sous la responsabilité du Rwanda ; et le renforcement du mécanisme de vérification *ad hoc* par des experts en renseignement des trois pays, l'Angola, la République démocratique du Congo et le Rwanda. Ces évolutions ont insufflé un nouvel élan et donné une nouvelle pertinence au processus de Nairobi, qui est chargé de traiter les questions relatives aux différents groupes armés actifs au sein de la République démocratique du Congo, y compris la question du M23. Le strict respect du cessez-le-feu convenu entre les parties et la cessation immédiate de toutes les hostilités sont essentiels pour créer un environnement politique propice à un règlement pacifique fondé sur les processus de Luanda et de Nairobi.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution d'aujourd'hui (résolution 2773 (2025)), qui représente un pas important dans la bonne direction, car elle ouvre la voie à l'obtention du résultat collectif que tous les acteurs et parties prenantes concernés en Afrique et dans le monde entier appellent de leurs vœux : la cessation immédiate des hostilités ; un cessez-le-feu inconditionnel ; le retour immédiat et inconditionnel à la table des négociations par l'intermédiaire des processus de Luanda et de Nairobi ; et l'appui aux efforts et initiatives sous-régionaux et régionaux dans l'esprit des solutions africaines aux problèmes africains.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'aider le peuple et le Gouvernement de la République démocratique du Congo à réaliser ces aspirations en agissant rapidement et de manière décisive pour empêcher toute nouvelle escalade de ce conflit et promouvoir son règlement pacifique. Tout retard supplémentaire dans l'approbation de cette résolution en faveur d'une approche africaine de ce conflit long et destructeur aurait mis en péril la crédibilité du Conseil au regard de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies.

Nous devons sauver des vies et mettre fin à l'effusion de sang parmi les civils innocents, y compris les personnes âgées, les femmes et les enfants, et ouvrir des couloirs viables pour permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Nous appelons la communauté internationale et le Conseil de sécurité à continuer d'appuyer les initiatives régionales en cours visant à renforcer la coordination, l'harmonisation et la complémentarité entre les processus de Luanda et de Nairobi, dans le but de promouvoir des solutions menées par l'Afrique aux problèmes africains. Nous continuons de considérer la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo comme un partenaire important dans les efforts que nous déployons collectivement pour instaurer la paix et la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo.

En sa qualité de Président de l'Union africaine, S. E. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, reste déterminé à recenser les principaux problèmes qui compromettent la paix et la sécurité en Afrique, afin de contribuer à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits sur le continent, en accordant une attention toute particulière aux événements en cours dans l'est de la République démocratique du Congo.

La séance est levée à 16 h 30.